Compacteur à déchets

La mise en place d'une solution pour réduire le volume des déchets permet, outre le respect de la législation locale, de diminuer les contraintes liées à la manipulation de conteneurs de voirie par les agents de services, de réduire le temps passé à laver quotidiennement ces conteneurs, de limiter la surface du local de stockage des poubelles ainsi que la taille du climatiseur installé dans ce local. Ces matériels correctement déterminés vous permettent également de réduire les coûts supportés par votre établissement pour s'assurer de l'évacuation des déchets. Avoir moins de conteneurs allège la facture.
Broyeurs de déchets, tasseurs en conteneurs de voirie, compacteurs en sacs ou en

cartons et presses à balles vous aideront à améliorer l'hygiène et diminueront les risques d'incendie, tout en respectant le tri sélectif.
À noter, les broyeurs pour le verre comme ceux proposés par ECP et Presse à balles, à placer sous le comptoir du bar.

Broyeurs de déchets, tasseurs en conteneurs de voirie, compacteurs en sacs ou en cartons et presses à balles vous aideront à améliorer l'hygiène et diminueront les risques d'incendie, tout en respectant le tri sélectif.

Il existe également **la technique Biomost** qui consiste à « digérer » les déchets organiques

- Que dit la législation ?

Vous trouverez de nombreuses informations utiles sur le site de l'Ademe.

- Où en trouver ?

ECP Groupe : http://www.ecp-group.com
Presses à balles : www.presses-balles.com